



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 JUIN 2012

Délibération N°

Date de convocation : 18 juin 2012

Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille douze, le 27 juin 2012 à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la Salle du site de Haute Sambre Bois L'Evêque à Ors, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gérard DEVAUX, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis, Maire de Beauvois-en-Cambrésis.

Etaient présents (54 titulaires et 5 suppléants (S)) :

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Rusigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Caltenières

Caudry

Caulery

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy-en-Cis

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Mallincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Wallincourt-Selvigny

Maryse BASQUIN

Dominique BEAUDUIN

Marie-Chantal TRANCHANT

Marcel WAXIN

Jean-Félix MACAREZ

Hubert DEJARDIN

Jean-Marie COUTURIER

Gérard DEVAUX

Lionel BASIN

Jacques OLIVIER

Paul SOUPLY

Michel LEDUC

Gérard LENOBLE

Jacques LESNE

Didier MARECHALLE

Peggy SZOPA

Thierry WALEMME

Philippe DUCROUX

Dominique LAMOURET

Liliane ADAM

Agnès BERANGER

Didier BONIFACE

Gérard BOURY

Guy BRICOUT

Jean-Pierre MAILLIARD

Christian DERVAUX(S)

Anne-Sophie MERY-DUEZ

Bernard POULAIN

Liliane RICHOMME

Alain RIQUET

Sandrine TRIOUX

Serge WARWICK

Alain GOETGHELUCK

Gérard TAISNE

Gilles PELLETIER

Bernard PLET

Bertrand LEFEBVRE

Bernard LECOLIER

Bruno VILAIN(S)

Sylvie DECRESSIONIERE

Annie DORLOT(S)

Cécile MERCIER

Joseph MODARELLI

Serge SIMEON

Marc DUFRENNE

Aimé BLEUSE

Michel HENNEQUART

Jacky DUMINY

Daniel BLAIRON

Augustine NOIRMAIN

Daniel CATTIAUX

Roger TIERCE(S)

Jean-Raymond WATTIEZ

Henri QUONIOU

Stéphane JUMEAUX

Jean-Paul CAILLIEZ

Laurent GOASCIASZEK(S)

Daniel FIEVET

André-Marie FORRIERRE

Membre excusé (4) : Gérard BEZIN, Jacques LERICHE, Marc PLATEAU, Jean-Pierre RICHEZ.

Membre ayant donné procuration (1) : Maryline GODIN à Didier BONIFACE

Madame Augustine NOIRMAIN est élue secrétaire de séance.

OBJET: INFORMATION AU CONSEIL: ETUDE D'AMENAGEMENT ET DE FAISABILITE POUR LA MISE EN VALEUR DES CHEMINS DE RANDONNEE ET DES ELEMENTS DU PETIT PATRIMOINE

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Caudrésis avait initié une démarche de mise en valeur des chemins de randonnée et des éléments de petit patrimoine dans ses communes membres.

Il convient désormais d'étendre cette démarche à l'ensemble du nouveau périmètre communautaire à savoir aux territoires des ex Communauté de Communes du Pays de Matisse, Communauté de Communes Espace Sud Cambrésis et Communauté de Communes Haute Sambre - Bois l'Evêque.

Une consultation de différents bureaux d'études a donné le résultat suivant :

	Mise en valeur et aménagement des chemins de randonnée	Mise en valeur et aménagement des éléments du petit patrimoine	Total HT	Total TTC
Cabinet Christiane DELVAUX	29 535,00 €	13 250,00 €	42 758,00 €	51 170,86 €
BETA	31 300,00 €	14 200,00 €	45 500,00 €	54 418,00 €
MV2	32 300,00 €	15 000,00 €	47 300,00 €	56 570,80 €

Compte-tenu de ces éléments, Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a retenu la proposition du Cabinet Delvaux dans le cadre de la délégation dont il bénéficie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 04 juillet 2012 et de la publication
Le 04 juillet 2012

Pour expédition conforme
Caudry, le 04 juillet 2012

Vu,

Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis


Gérard DEVAUX



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis


Gérard DEVAUX

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.